

Luminaires –

Luminaires –

Partie 1 : Prescriptions générales et essais

Part 1 : General requirements and tests

CORRIGENDUM

Page 118

Remplacer le texte existant du paragraphe 8.2.3 par le nouveau texte suivant:

**8.2.3** Les pièces métalliques des luminaires de la classe II qui sont isolées des parties actives par une isolation principale seulement sont des parties actives au regard de cette section.

Cette règle s'applique aussi aux starters et aux parties non conductrices de courant des culots de lampes s'ils sont accessibles autrement que dans le cas d'ouverture du luminaire pour remplacement de la lampe ou du starter.

Cela n'est pas applicable aux culots des lampes fluorescentes compactes à culot unique qui sont conformes à la CEI 60901.

Pour les luminaires de la classe II, les ampoules de verre des lampes sont autorisées sans autre protection contre les chocs électriques. S'il faut retirer des vasques en verre ou d'autres types de protection en verre pour remplacer la lampe ou s'ils ne satisfont pas à l'essai de l'article 4.13, ces éléments ne doivent pas servir d'isolation supplémentaire.

NOTE – La combinaison des prescriptions 8.2.1 et 8.2.3 signifie que dans les luminaires de classe II, les parties métalliques à isolation principale autres que celles des starters et des parties ne transportant pas de courant ne doivent pas être accessibles lorsque le luminaire est ouvert en vue du remplacement des lampes ou des starters, mais l'isolation principale peut l'être.

Les luminaires de classe I comportant des douilles pour culots à baïonnette doivent:

- 1) soit être conçus de manière que le culot de la lampe ne soit pas accessible au doigt d'épreuve normalisé lorsque le luminaire est monté comme pour l'utilisation normale;
- 2) soit être pourvus de douilles métalliques raccordées à la terre.

Page 119

Replace the existing text of subclause 8.2.3 by the following new text:

**8.2.3** Metal parts of class II luminaires which are insulated from live parts by basic insulation only are live parts for the purpose of this section.

This applies also to starters and non-current-carrying parts of lamp caps, if they are accessible other than when the luminaire is open for lamp or starter changing.

This does not apply to the caps of single-ended compact fluorescent lamps which comply with IEC 60901.

For class II luminaires, glass lamp bulbs are not required to have further protection against electric shock. If glass bowls and other protective glasses have to be removed when the lamp is replaced or if they do not withstand the test of clause 4.13, they shall not be used as supplementary insulation.

NOTE – The combination of requirements in 8.2.1 and 8.2.3 means that in class II luminaires, basic insulated metal parts other than those of starters and non-current-carrying parts of lamp caps are not allowed to be accessible when the luminaire is opened for lamp or starter replacement, but basic insulation may be accessible.

Class I luminaires incorporating lampholders for bayonet cap lamps shall either:

- 1) be so designed that the lamp cap is not accessible to the standard test finger when the luminaire is assembled as in normal use, or
- 2) be provided with a metal lampholder which is earthed.